



Université de Tours



Certifications concernées :

Par la VAE 2002 :

Exclusivement les diplômes délivrés au nom de l'Etat: DUT, licences, licences professionnelles, masters, titres d'ingénieur. Ne peuvent donc être obtenus par cette voie : ni les niveaux intermédiaires, de 1ère ou 2ème année de licence, ou de 1ère année de DUT ou de 1ère année de Master, ni les diplômes d'université (DU) à l'exception du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI).

Pour la VE2P (Validation des Etudes, Expériences Professionnelles ou Acquis Personnels) Toutes les années de formation sont accessibles.

Livret 1 :

Le livret 1, ou "dossier de recevabilité", doit être retiré au Service de la Formation Continue lors des réunions VAE. ou par mail

Une fois rempli, le dossier de recevabilité doit nous être retourné en un exemplaire, accompagné des frais correspondants (85€).

Après examen de ce dossier, l'université prononcera une décision de recevabilité. Cette phase est obligatoire. Si votre demande est déclarée recevable, vous pourrez poursuivre la procédure de VAE, et réaliser votre dossier de présentation de l'expérience (livret 2). La décision de recevabilité ne préjuge en aucun cas de l'étendue de la validation, qui sera prononcée par le jury de validation.

Livret 2 :

Le livret 2, ou "demande de validation", vous sera remis à l'issue de la phase de recevabilité.

Votre demande de validation doit démontrer en quoi votre expérience peut être validée. Cette mise en regard de votre expérience et des contenus des diplômes n'est pas toujours simple à formaliser. C'est pourquoi le Service de la Formation Continue vous propose un [accompagnement](#) dans cette démarche (il est différent dans le cadre du DUMI et des diplômes d'Ingénieurs).

Cette prestation facultative est payante, mais il existe de nombreuses possibilités de prise en charge.

Vous devez vous inscrire à l'université en même temps que vous déposez votre livret 2 au Service de la Formation Continue en deux exemplaires. Des frais de gestion seront demandés (500€ pour une licence ou 580 € pour un Master) pour les personnes non accompagnées.

Informations Complémentaires

➤ Pour tous les diplômes de l'Université hors IUT, contactez :

Service de la Formation Continue de TOURS – Pôle VAE

60 rue du Plat d'Etain – BP 12050



37020 Tours cedex 1

<http://formation-continue.univ-tours.fr/valider-ses-acquis/>

- Pour une VE2P nadia.joubert@univ-tours.fr au 02 47 36 81 40

Mise à jour juin 2019



L'Europe en région Centre-Val de Loire, une chance pour tous.